

Comment reconnaître l'article partitif « du » ?

Pour ne plus confondre l'article partitif « du » et l'article défini contracté « du », il suffit de le remplacer par « un peu de ». Si la phrase ne perd pas son sens, c'est un article partitif. En revanche, si la phrase n'a pas de sens, c'est l'article défini contracté « du ».

Exemples:

- Je mets toujours du sirop dans mon eau.
- Je remplace « du » par « un peu de »
- Je mets toujours un peu de sirop dans mon eau.
- La phrase n'a pas perdu de son sens. L'article « du » est donc un article partitif.

- Marie rentre du Chili.
- Je remplace « du » par « un peu de »
- Marie rentre un peu de Chili.
- La phrase n'a pas de sens. L'article « du » n'est pas un article partitif mais un article défini contracté.

Comment reconnaître l'article partitif « des » ?

Pour ne plus confondre l'article partitif « des » et l'article indéfini « des », il suffit de le remplacer par « un » ou « une ». Si la phrase ne perd pas son sens, c'est un article indéfini. En revanche, si la phrase n'a pas de sens, mais qu'on peut remplacer le mot « des » par « un peu de », c'est un article partitif.

Exemples:

- L'organisateur a annulé des spectacles.
- Je remplace « des » par le mot au singulier « un ».
- L'organisateur a annulé un spectacle. La phrase n'a pas perdu de son sens. L'article « des » est un article indéfini.

- Cet été, je prendrai des vacances.
- Le mot vacances n'existe pas au singulier. Mais je peux remplacer « des » par « un peu de ».
- Je peux écrire : Cet été, je prendrai un peu de vacances.
- L'article « des » est donc un article partitif.